



Séance du 16 juin 2020

L'an deux mil vingt le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos au centre culturel sous la présidence de Madame Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 10/06/2020,

Etaient Présents : Jean-Henri PALLANCHE, Noël BOIVIN, Isabelle FROSIO, Hervé VIALLE, Jean-François TIXIER, Marc VANDAME, Emmanuelle POIX, Karine COMBIER, Morgane DUPOUX, Catherine RANCE, Julien MARTIN, Laurent FERRERI, , Emma RAGO.

Absent excusé non représenté : Didier DOUSSON

Secrétaire de séance : Laurent FERRERI

La dernière séance du conseil municipal en date du 28 mai 2020 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

1. Vote des taux d'imposition 2020 de la taxe d'habitation et des taxes foncières :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le support de présentation exposé par M. le Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de voter les nouveaux taux d'imposition de la commune concernant le budget primitif 2019,

Considérant que les taux d'imposition 2019 étaient comme suit :

Taxe d'habitation : 15.34

Taxe sur Foncier bâti : 20.31

Taxe sur Foncier non bâti : 107.63

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2019,**
- **Vote les taux d'imposition 2020 comme suit :**
 - o **Taxe d'habitation : 15.34**
 - o **Taxe sur Foncier bâti : 20.31**
 - o **Taxe sur Foncier non bâti : 107.43**

Soit un coefficient de 1,000 000

2. Présentation et vote du Budget Primitif Commune 2020.

Mme le Maire présente à l'assemblée le fonctionnement du budget d'une commune, en exposant les principaux chapitres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Mme le Maire présente la proposition de vote du Budget Primitif Commune 2020 en section de fonctionnement.

Puis Mme le Maire expose les grandes orientations générales de la section investissement du Budget Commune et propose de reconduire les anciens programmes, et propose d'inscrire les nouveaux programmes ci-dessous :

- Programme 283 : Réaménagement du Chemin de Peyronneyre
- Programme 284 : Logiciels informatiques
- Programme 286 : Energie diagnostic
- Programme 287 : Energie Premières urgences
- Programme 288 : Supports Communication
- Programme 2089 : Conseil des enfants
- Programme 290 : Orientations Commerciales
- Programme 291 : Manuels scolaires

Mme le Maire précise également que, dans le contexte de la crise sanitaire, et vu que le vote du budget intervient en juin, les projets d'investissement seront moins importants cette année.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le Budget Primitif Commune de l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	716 675,33 €	341 247,33 €
Recettes	904 165,51 €	341 247,33 €

3. Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Suite au renouvellement du conseil municipal et à sa réunion d'installation en date du 28/05/2020, il convient de délibérer pour déterminer les indemnités du maire et des quatre adjoints.

Conformément à l'Article 92 de la loi 2019-1461 modifiant l'Article L.21-23-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le maire propose que :

- son indemnité soit calculée sur la base du taux de 40.3% de l'indice brut 1027 ;
- les adjoints : Jean-Henri PALLANCHE, Noël BOIVIN, Isabelle FROSIO et Hervé VIALLE perçoivent chacun une indemnité correspondant à 10.70% de l'indice brut 1027 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents donne son accord à cette répartition qui prendra effet rétroactivement au 28/05/2020, jour de l'installation du conseil municipal.

4. Nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les membres de la Commission communale d'Appel d'Offre (C.A.O)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents désigne :

- **3 délégués titulaires :**
 - Jean-Henri PALLANCHE
 - Noël BOIVIN
 - Karine COMBIER
- **3 délégués suppléants :**
 - Catherine RANCE
 - Emmanuelle POIX
 - Laurent FERRERI

5. Nomination des délégués au Conseil à la Vie Sociale du Foyer Atelier de Ceyran et du Foyer Occupationnel Les Mille Sources

Madame le Maire expose que des élections auront lieu cette année pour renouveler le bureau du Foyer Atelier de Ceyran et du Foyer Occupationnel Les mille Sources au sein du Conseil à la Vie Sociale et qu'il convient de désigner deux délégués pour représenter la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents désigne :

- **1 délégué titulaire : Mme Emma RAGO**
- **1 délégué suppléant : M. Hervé VIALLE**

pour représenter la commune au sein du Conseil à la Vie Sociale du Foyer-Atelier de Ceyran et du Foyer Occupationnel Les mille Sources

6. Nomination des membres de la Commission « Vie du Village »

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les membres de la nouvelle Commission « Vie du Village » et propose de désigner Hervé VIALLE 4^{ème} Adjoint en qualité de référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents désigne :

- Hervé VIALLE, référent de la Commission « Vie du Village »

Et :

- Karine COMBIER
- Morgane DUPOUX
- Marc VANDAME

Membres de ladite commission

7. Nomination des membres de la Commission « Communication »

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les membres de la nouvelle Commission « Communication » et propose de désigner Jean Henri PALLANCHE 1^{er} Adjoint en qualité de référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents désigne :

- Jean Henri PALLANCHE, référent de la Commission « Communication »

Et :

- Julien MARTIN
- Karine COMBIER
- Hervé VIALLE

Membres de ladite commission

8. Nomination des membres de la Commission « Equipement, Travaux et Environnement »

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les membres de la nouvelle Commission « Equipement, Travaux et Environnement »

et propose de désigner Noël BOIVIN, 2^{ème} Adjoint en qualité de référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents désigne :

- Noël BOIVIN, référent de la Commission « Equipement, Travaux et Environnement »

Et :

- Jean-François TIXIER
- Marc VANDAME

Membres de ladite commission

9. Nomination des délégués au SYNDICAT MIXTE DE L'EAU de la Région d'Issoire et de Communes de la Banlieue Sud Clermontoise

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les délégués au Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise dont la commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents désigne :

- M. Julien MARTIN

- M. Noël BOIVIN

En tant que délégués dudit syndicat pour :

➤ la compétence eau, pour représenter la commune à la communauté de communes MOND'Arverne

➤ la compétence SPANC pour représenter la commune au Syndicat Mixte de l'Eau

10. Désignation des délégués au SIEG du Puy-de-Dôme

Vu les élections de mars 2020,

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz-Territoire d'Energie Puy-de-Dôme,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie de Veyre-Monton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie de Veyre-Monton. Compte-tenu du résultat du vote

- **M. Laurent FERRERI délégué titulaire**
et
- **M. Noël BOIVIN délégué suppléant**
ont été élus délégué titulaire et délégué suppléant auprès du Secteur Intercommunal d'Energie de Veyre-Monton.

11. Désignation des délégués à l'EPF-Smaf

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les délégués pour représenter la commune au sein de l'Etablissement public Foncier Smaf auquel la commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents désigne :

- **Un délégué titulaire : M. Hervé VIALLE**
- **Un délégué suppléant : Mme Catherine RANCE**

Pour représenter la commune au sein de l'EPF-Smaf

12. Nomination des délégués au SIVOM de Saint-Amant, Tallende, Saint-Saturnin, Saint Sandoux

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les délégués pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Saint-Amant, Tallende, Saint-Saturnin, St Sandoux auquel la commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents désigne :

2 délégués titulaires :

- **Jean Henri PALLANCHE (1^{er} Adjoint)**
- **Julien MARTIN (conseiller municipal)**

pour représenter la commune au sein du SIVOM de Saint-Amant, Tallende, Saint-Saturnin, St Sandoux

13. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège Jean Rostand

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège Jean Rostand auquel la commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents désigne :

- **deux délégués titulaires :**
 - **Laurent FERRERI**
 - **Isabelle FROSIO**
- **deux délégués suppléants :**
 - **Catherine RANCE**
 - **Karine COMBIER**

pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège Jean Rostand sis les Martres de Veyre

14. Désignation des délégués au SICTOM des Couzes

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les délégués pour représenter la commune au SICTOM des Couzes au sein de la Communauté de Communes MOND'ARVERNE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents désigne :

- **2 délégués titulaires :**
 - Marc VANDAME
 - Morgane DUPOUX
- **2 délégués suppléants :**
 - Emmanuelle POIX
 - Jean Henri PALLANCHE

pour représenter la commune au sein du SICTOM des Couzes.

15. Désignation d'un délégués au S.M.V.V.A. (Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon) / MOND'ARVERNE Communauté

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un délégué pour représenter la commune au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon au sein de MOND'ARVERNE Communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents désigne :

Marc VANDAME domicilié 2 rue de la Bareyre à Saint-Sandoux

- en tant que délégué titulaire au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon
- en qualité de référent pour l'étude d'inventaire des zones humides de la commune pour le secteur du SMVVA.

16. Désignation d'un délégué au CNAS

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un délégué pour représenter la commune au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales) auquel la commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents désigne :

- Isabelle FROSIO 3^{ème} Adjoint en qualité de déléguée au C.N.A.S.

17. Modification loyer appartement T2 logements 9 place de la mairie

Suite à la délibération du conseil municipal du 10 mars 2020, portant modification de la délibération n° 48-2019 en date du 9 juillet 2019 relative au montant des loyers des appartements T3 situés au n° 9 place de la Mairie, Mme le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la modification du prix du loyer de l'appartement de type T2 situé dans le même bâtiment, afin de ramener ce loyer au prix du marché.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- de fixer le montant du loyer mensuel de l'appartement du niveau R+2 de type T 2 d'une superficie de 44.69 m², comprenant 1 cave et 1 place de parking à la somme de 370,00 € charges non comprises, à compter du 1^{er} juillet 2020.
- autorise Madame le Maire ou son représentant : à signer un nouveau bail de location, pour prise en considération de cette baisse du montant dudit loyer à compter du 01/07/2020

18. Validation modification de tarif garderie périscolaire mars 2020

Madame le Maire expose à l'assemblée que, dans l'impossibilité de réunir le conseil municipal pendant la période de la crise sanitaire, M. Denis FOURNIER a décidé de modifier les tarifs de la garderie périscolaire de mars 2020. Cette décision a été validée par certificat administratif en date du 01/04/2020.

La facturation de la garderie périscolaire de mars a été établie sur la base d'un demi-forfait pour les familles ayant optées pour le forfait garderie, soit :

- pour un enfant : 18.25 €
- pour 2 enfants : 31.00 €
- pour 3 enfants : 40.25 €
- par enfant supplémentaire : + 7.00 €

Madame le maire précise qu'il appartient au conseil municipal de valider cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents valide le certificat administratif établi par M. Denis FOURNIER en date du 01/04/2020, pris dans le contexte de la fermeture de l'école et du confinement.

19. Tableau des effectifs

Mme le Maire informe l'assemblée du départ de Mme FILIOL ATSEM au 1^{er} septembre prochain. Une offre d'emploi a été publiée et des entretiens ont eu lieu. La candidature de Mme Emilie PLAZANET a été retenue.

Une création de poste fera l'objet du prochain conseil municipal.

20. Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée que deux agents d'animation et l'agent technique en charge de l'entretien des locaux scolaires étaient présents pendant la période du confinement pour accueillir les enfants des soignants et du personnel prioritaire, ces agents ayant été soumis à un surcroît significatif de travail.
- propose à l'assemblée de délibérer sur le versement d'une prime exceptionnelle aux agents précités de l'ordre de 100 € net.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **Du versement d'une prime exceptionnelle pour les deux agents d'animation Mesdames Annick FILIOL et Pascale MOREL, ainsi que pour l'agent technique Madame Noëlle TIXIER qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.**
- **De fixer le montant de cette prime à 100 € net par agent, étant entendu que celle-ci sera versée sur le salaire de juin 2020 et ne sera pas reconductible. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020.**

21. Création d'un marché en plein air Place Maismac à Saint-Sandoux

Hervé VIALLE 4^{ème} Adjoint expose à l'assemblée le projet portée par le groupe de travail Commission Vie du Village relatif à la création d'un marché en plein air bimensuel le deuxième et le quatrième jeudi du mois de 16h à 20h place Maismac à Saint-Sandoux. Actuellement une quinzaine de commerçants seraient intéressées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents présentés :

- **donne son accord pour la création d'un marché en plein air bimensuel le deuxième et le quatrième jeudi du mois, de 16h00 à 20h00 place Maismac à Saint-Sandoux, à compter du jeudi 9 juillet 2020.**
- **mandate Madame le Maire pour établir une convention d'occupation temporaire du domaine public avec chaque commerçant à compter du 9 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 reconductible tacitement.**
- **fixe la redevance d'occupation du domaine public à 1,00 € par jour de présence payable à l'année à terme échu, par émission d'un titre de recettes.**

Les problèmes de logistique restent à régler, la gestion des plannings avec l'intervention des élus, ainsi que la communication.

22. Questions diverses :

1. Intervention de Karine COMBIER :

l'Association « Entraide à Saint-Sandoux est en cours de création avec pour projet principal l'organisation d'une épicerie associative pour palier au manque de commerce dans le village.

Karine COMBIER future membre de cette association demande à l'assemblée s'il serait possible d'obtenir une mise à disposition d'une salle communale pour stocker les denrées alimentaires ou sinon la possibilité d'avoir un camion.

Réponse de Martine TYSSANDIER : la commune ne dispose pas de salle communale pour servir de stockage, mais elle peut cependant proposer une salle pour les réunions de cette association. Le projet est porté par une association, la commune n'a pas à s'immiscer dans ce projet.

Arrivée de Didier DOUSSON à 21h47, il n'a pas participé aux délibérations.

2. Intervention de Laurent FERRERI :

La médiathèque recherche des bénévoles du village. Il faut savoir que les candidatures sont soumises à validation du réseau médiathèque de MOND'ARVERNE Communauté, une formation en informatique est obligatoire sur une journée.

Réponse de Karine COMBIER : des personnes intéressées se sont fait connaître sur les réseaux sociaux.

3. Intervention de Noël BOIVIN :

Nous déplorons un problème récurrent de dégradation de matériel et de mobilier publics.

4. Intervention de Martine TYSSANDIER :

Je souhaite rencontrer le major ROUX Commandant de la brigade de gendarmerie de Romagnat et de Saint-Amant-Tallende pour évoquer avec lui tous les problèmes de délinquance et d'incivisme rencontrés dans le village.

5. Intervention de Noël BOIVIN :

Un bac pour récolter les déchets verts sera installé devant le cimetière

6. Intervention de Morgane DUPOUX :

Demande de publication d'un organigramme des élus avec des photos sur le site de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10

**Le Maire
Martine TYSSANDIER**

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal